Nom du projet : aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Achet **(a) Commune : Hamois** **(b) Nom du village : Achet** **(c) Aménagement d'un espace public de convivialité au cœur du village d'Achet, en partie en lieu et place d'une maison de village à démolir**	Fiche n° 23 Priorité : Lot 2 (1) Version initiale ☐ (2) Version actualisée de novembre 2022 ☒

Commune	Hamois
Date d'approbation du PCDR	Février 2016
Durée de validité du PCDR	10 ans
Nombre de conventions approuvées sur cette programmation	2

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser et nature des aménagements

Le projet consiste en l'aménagement d'un espace public de convivialité dans le cœur du village d'Achet. Cet espace prendra essentiellement place à l'endroit de l'ancienne maison de village (bâtiment à démolir) afin d'offrir aux habitants un lieu clairement dédié à la convivialité pour se retrouver et pouvant accueillir les différentes manifestations au cours de l'année.

Cet aménagement implique notamment :

- la création d'un espace minéral polyvalent de type place ;
- l'aménagement d'une zone verte de convivialité ;
- la valorisation de l'ancien lavoir (PPPW) ;
- l'insertion de modules de jeux pour enfants ;
- la naturalisation des berges du Bocq.

Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et le cas échéant, des services écosystémiques fournis

Le site est majoritairement constitué de parcelles en zone d'habitat à caractère rural et d'une petite partie en zone d'espaces verts (bordure de rivière). Les parcelles sont au cœur même du village d'Achet, à proximité d'un restaurant, de l'église (servant aussi pour différentes réunions des associations locales) et à 100m de l'école du village.

- Une vaste parcelle est occupée par une maison de village (à démolir) et représente un chancre dans le cœur de village.
- Une zone verte encadre les rives du Bocq.
- Une petite zone de stationnement est organisée non loin de la maison de village, au départ de certaines balades organisées.

2. Justification du projet

Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée

L'ancienne salle de village d'Achet, qui ne présente aucun intérêt architectural, constitue un chancre au milieu d'un village de caractère, cohérent d'un point de vue urbanistique. Ce bâtiment vétuste n'est en outre plus conforme aux attentes et aux besoins des associations locales et des habitants et ses abords sont insalubres (présence de rats, dépôts sauvages, jets dans le Bocq…). Elle n'est donc plus utilisée depuis de nombreuses années. Sa démolition constitue la seule alternative possible.

L'aménagement d'un espace de convivialité répondra aux besoins de la population (notamment émis dans la FP initiale) à savoir :

- le maintien du caractère rural du quartier ;
- un gain esthétique par la démolition de la salle de village, élément "défigurant" d'un point de vue paysager ;
- la création d'un lieu favorisant les rencontres, notamment intergénérationnelles ;
- la création d'un espace non bâti, cohérent et ouvert sur le Bocq ;
- la gestion de l'espace pour une diminution des dépôts sauvages ;
- la création d'un espace pouvant servir aux enseignants de l'école à proximité (située à 100 mètres) ;
- la consolidation et l'aménagement des berges du Bocq ;
- la plantation d'espèces adaptées pour y développer la biodiversité ;
- la mise en valeur du petit patrimoine populaire (ancien lavoir présent sur le site) ;
- la prise en compte du charroi agricole ;
- l'amélioration de la sécurité routière ;
- l'aménagement d'une aire propice à l'installation de commerces ambulants et d'installations temporaires.

Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Effets directs et multiplicateurs attendus :

- augmentation de la convivialité villageoise ;
- valorisation du patrimoine ;
- bien-être et santé pour toutes les générations ;
- cohésion de village.

Interaction avec d'autres fiches-projets :

Projet n°4 : Amélioration de la qualité des eaux

Projet n°7 : Création d'une liaison lente entre Hamois et Achet – projet réalisé, première convention DR

Projet n°16 : Coordination des actions et renforcement des moyens en matière de protection et de valorisation du patrimoine local

S'il s'agit d'une version actualisée de la fiche, justifier les raisons de son activation

Il s'agit d'une fiche du lot 2 que la Commune et la CLDR souhaitent activer puisqu'il n'est plus possible de bénéficier du terrain privé sur lequel se déroulaient la plupart des manifestations culturelles du village. Cette fiche projet fait également sens au vu de la récente concrétisation de la liaison lente Hamois/Achet s'arrêtant à l'entrée du périmètre. La présente fiche reprend les éléments centraux détaillés dans la fiche initiale.

Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s)

Il n'existe actuellement pas d'autre alternative de ce type au sein du village d'Achet. Aucun espace aménagé est dédié à la convivialité.

Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques… ?

Reconstruire une salle de village serait un projet coûteux et de nombreuses réunions et activités culturelles trouvent désormais place dans l'église, en accord avec la fabrique d'église et l'évêché.
L'alternative proposée dans cette fiche-projet consiste donc à permettre le montage d'un chapiteau dans un espace public dédié à la convivialité et aux rencontres villageoises tout au long de l'année. Cette solution est moins couteuse, demande moins de matériaux de construction et elle permet plus de flexibilité pour les différentes manifestations, en fonction des saisons et des besoins.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR - Lien de ce projet avec les objectifs décrit ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif

OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local
2.5 Soutenir le développement des associations par :
- La mise en œuvre d'infrastructures adaptées,
- La création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec la Commune.

2.6 Encourager les dynamiques villageoises
3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :
- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, un tel espace de rassemblement, de convivialité et d'échanges est vecteur d'intégration à la vie communale. Offrir une infrastructure adaptée de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale. Ce projet sera étudié en collaboration avec la CLDR et les habitants qui sont les principaux intéressés par cet aménagement.

Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

Néant

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet sensibilisera les habitants à l'importance de la place de l'eau dans la commune		X	
Le projet valorisera le cadre de vie rural respectueux du patrimoine naturel et bâti	X	X	
Le projet favorisera la cohésion sociale et les rencontres intergénérationnelles	X		
Le projet améliorera l'accueil des touristes dans la commune			X
Le projet permettra de concevoir des aménagements végétalisés afin de renforcer le maillage écologique et préserver la biodiversité		X	
Le projet favorisera l'accueil des commerces ambulants			x

5. Localisation et statut

Localisation au sein de la commune, adresse, situation et statut de propriété



Ortho-photo plan du site avec le périmètre d'intervention

Le projet se situe dans le centre du village d'Achet, rue d'Achet, commune de Hamois. Le périmètre d'intervention repris sur la carte concerne la parcelle communale cadastrée 631K et le domaine public. A noter qu'un décalage assez important existe entre le plan cadastral et l'ortho-photo plan.

Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, …)

Cadre général

Le site est constitué de parcelles majoritairement en zone d'habitat à caractère rural. Une faible partie se trouve en zone d'espaces verts et correspond aux rives du Bocq. Les parcelles sont au cœur même du village d'Achet, à proximité de l'église (servant pour une série de réunions et manifestations locales) et à 100m de l'école du village. Le manque d'aménagements récents est criant et se marque clairement de par l'insalubrité de la salle de village, les non-aménagements en voirie et en bordure du Bocq ou encore par le mobilier public vétuste.

Paysage

Si le site est actuellement très peu mis en valeur et ne confère pas au cœur de village une qualité esthétique particulière, il comporte pourtant un grand potentiel. Le cadre bâti y est intéressant (voir point ci-dessous) et les rives du Bocq peuvent constituer une plus-value majeure pour le cœur de village d'Achet.

Contexte socio-économique et culturel

Achet est un village qui a connu une forte croissance démographique. Cette augmentation linéaire se caractérise sur le terrain par une division physique entre le "cœur de village" et le lotissement de la Taillette. Par ailleurs, Le village est réputé pour sa vie associative particulièrement riche depuis le XIXème siècle où sa kermesse faisait sa réputation. Cette manifestation était, jusqu'à présent, organisée dans la salle existante. Cette dernière ne répond plus aux normes et son état de vétusté ne permet plus d'y accueillir les différentes activités qui y étaient organisées. Le périmètre de la FP contient également le restaurant « Au Gré des Saisons ».

Cadre bâti et patrimoine

On retrouve à proximité immédiate du périmètre de la fiche projet différents bâtiments repris à l'IPIC (Inventaire du patrimoine immobilier et culturel). Notons cependant que pour certains, les caractéristiques patrimoniales ont été altérées avec le temps. Au sein du périmètre figure aussi un lavoir, élément constitutif du petit patrimoine populaire wallon (PPPW).

Un élément important à considérer au sein de l'aménagement est la division cadastrale particulière pour les parcelles 631K et 632G, non matérialisée sur le terrain et donc non délimitée clairement. La dernière ne bénéficiant que de très peu d'espace extérieur pour desservir ses accès (portes et garage) est tributaire de l'aménagement à venir sur la parcelle communale.

Mobilité et accessibilité

La FP prend en partie place sur une voirie communale. Une ligne de transport en commun passe par le village d'Achet : la ligne126b. L'arrêt de bus se trouve à proximité immédiate de la salle de village actuelle, future place de village.
Une seule zone de stationnement est organisée et se localise directement avant le pont en venant de Hamois. Cinq stationnements s'y localisent.
En l'état, l'accès à l'espace vert à l'arrière de la salle de village n'est pas structuré. Ceci engendre une zone relativement à l'abandon sans réel contrôle social possible.
Le projet de liaison lente Hamois-Achet (FP n°7) est concrétisé et s'arrête devant l'ancien oratoire, à droite de l'église. Il se traduit, dans cette zone, par un trottoir en asphalte.

Equipements et infrastructures

Les bancs et poubelles, les barrières de protection du pont, l'arrêt de bus… sont le reflet d'une autre époque. Ils sont vétustes et ne contribuent pas à valoriser les lieux.

Les câbles électriques sont toujours en aérien et perturbent la lecture du cœur de village. L'éclairage est uniquement utilitaire au sein du périmètre.

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, …)

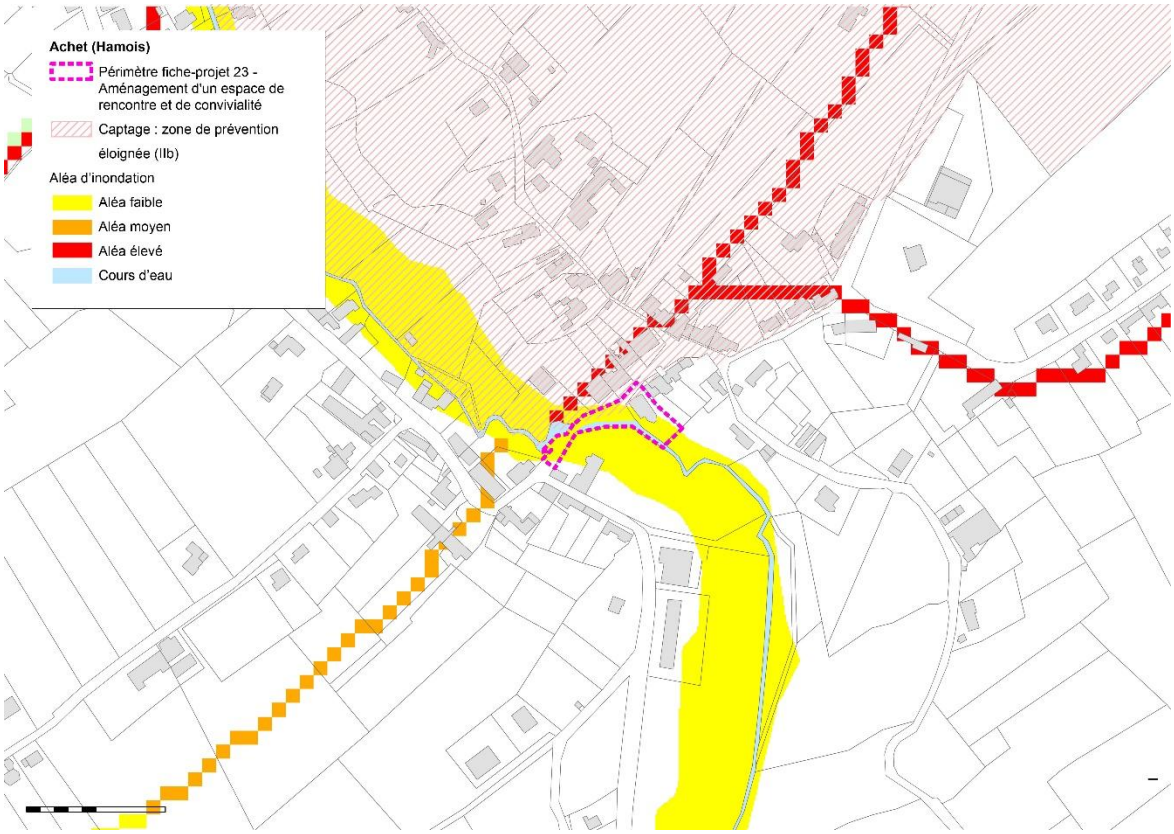
Plan de Secteur : le projet se situe presque totalement en zone d'habitat à caractère rural au Plan de secteur à l'exception d'une faible partie en zone d'espaces verts.

Schéma de développement communal : néant.

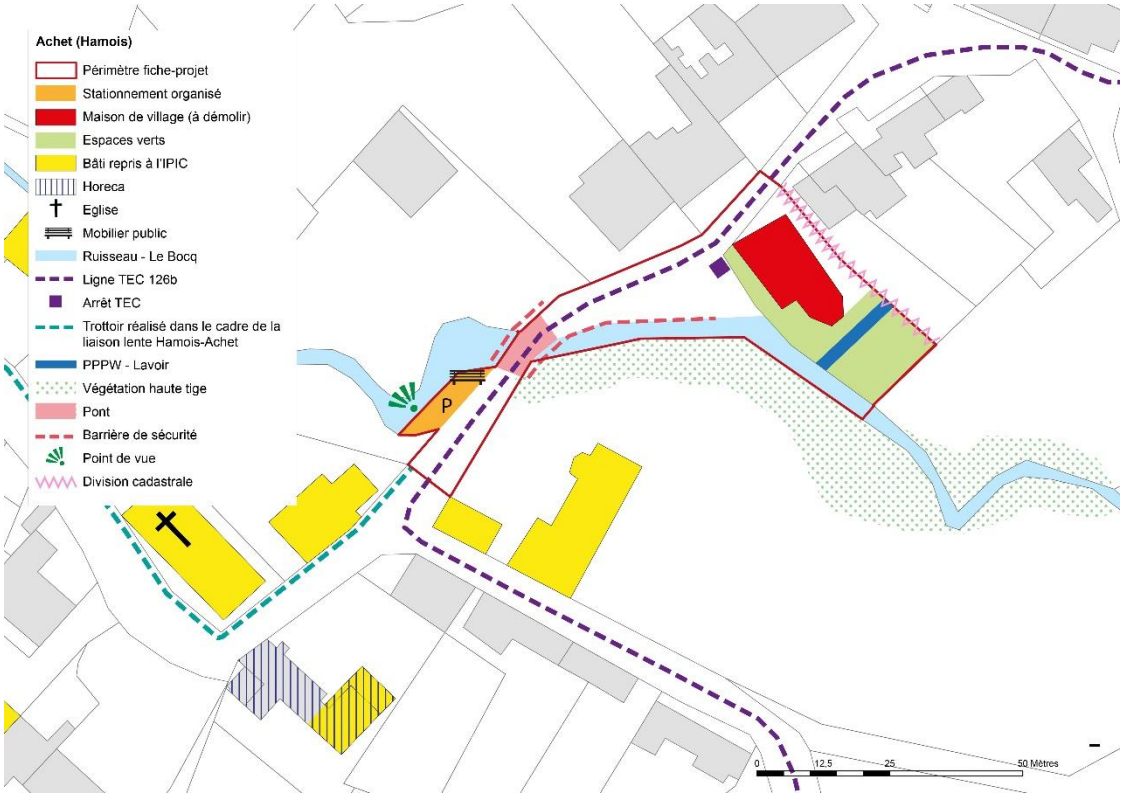
Guide communal d'urbanisme : néant.

Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, …)

Le site est soumis à un risque d'aléa d'inondation faible et par un risque de ruissellement moyen et élevé. Une petite partie du périmètre est également soumise à une zone de protection éloignée de captage. Il n'est par contre pas soumis à des contraintes karstiques ou d'un site NATURA 2000.



Carte de synthèse de la situation existante



Présentation du périmètre d'intervention (atouts, faiblesses et enjeux liés à l'aménagement)

Identification des atouts et des faiblesses

Il s'agit de prendre en compte les points à valoriser (atouts) et les points à résoudre (faiblesses).

Thématiques	Atouts (points à valoriser)	Faiblesses (points à résoudre)
Cadre général	• Localisation dans l'épicentre villageois. • A proximité de l'église servant pour des réunions et manifestations locales.	• Manque d'aménagements et insalubrité de la salle de village nécessitant sa démolition.
Paysage	• Valeur paysagère intéressante par les bords du Bocq. • Ouverture paysagère sur le Bocq depuis l'emplacement du stationnement organisé. • Présence de nombreux arbres haute tige structurants en parfaite santé.	
Socio-économie et culturel	• Dynamisme citoyen. • Proximité de l'école primaire, d'un restaurant et de l'église.	• Population grandissante avec besoin d'espaces extérieurs socio-collectifs. • Manque d'un espace extérieur aménagé pour la tenue des différentes manifestations socio-culturelles villageoises. • Division physique entre le cœur de villages et les lotissements plus récents.
Cadre bâti	• Bâtisses reprises à l'IPIC au sein du périmètre. • Ancien lavoir présent au sein du périmètre.	• Salle de village représentant un chancre dans le cœur de village. • Division du parcellaire cadastral compliquée (non-matérialisée) entre la parcelle 631K et 632G.
Mobilité et accessibilité	• Ligne 126b passant par le périmètre. • Arrêt de bus localisé au sein du périmètre. • Présence d'une petite zone de stationnement organisée. • Liaison lente Hamois/Achet réalisée jusqu'au début du périmètre.	• Aménagement pour mobilité active s'arrêtant au début du périmètre. • Pas de connexion piétonne claire avec l'aménagement de convivialité à l'arrière de la salle de village.
Equipements et infrastructures		• Mobilier vétuste. • Régie encore aérienne.

Identification des enjeux et des objectifs spécifiques (liés à l'aménagement) qui en découlent

Les enjeux et objectifs listés ci-dessous sont les points incontournables pour un projet cohérent et durable. Ils pourront être repris dans le CSC (cahier spécial des charges) lors de l'appel d'offres pour la désignation de l'auteur de projet.

Enjeux	Objectifs spécifiques
Un aménagement global structurant qui unit les sous espaces	• Créer une unité d'ensemble par les matériaux employés. • Décloisonner l'espace à l'arrière de la salle de village actuelle. • Créer des connexions visuelles entre les sous-espaces. • Enfuir les câbles aériens.
Un aménagement valorisant l'existant	• Faire des rives du Bocq un élément majeur du projet. • Valoriser l'ancien lavoir présent. • Valoriser le petit espace vert à l'arrière de la salle de village actuelle.
Un aménagement fonctionnel et polyvalent	• Créer un espace polyvalent minéral servant de placette tout au long de l'année. • Permettre l'implantation d'un chapiteau de 22m x 12m. • Intégrer un module bâti fixe, permettant d'accueillir du stockage et des sanitaires pour les manifestations locales. • Intégrer des modules de jeu pour enfants.
Une mobilité apaisée	• Intégrer l'arrêt de bus à l'aménagement global – éventuellement l'intégrer dans le module bâti fixe. • Faire du cœur de village un espace s'apparentant à une zone partagée. • Organiser et intégrer quelques places pour du stationnement quotidien (+/- 8 places).
Un aménagement sécuritaire	• Trouver un équilibre entre sécurisation et valorisation du Bocq. • Structurer et sécuriser l'espace par l'aménagement et non par du mobilier ajouté.

Statut de propriété : parcelles publiques.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Hamois.
- Partenaire(s) : CLDR - Associations villageoises – habitants – TEC – GAL Condroz-Famenne
- Source(s) de financement : SPW ARNE – Direction du Développement Rural et Espaces verts. D'autres pistes de subventionnement complémentaires seront envisagées comme le TEC pour l'arrêt de bus, le PPPW pour le lavoir ou le GAL pour les rives du Bocq.

7. Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Absence d'un espace extérieur de convivialité pour les habitants.
- Opportunité de compléter le maillage pour la mobilité douce.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

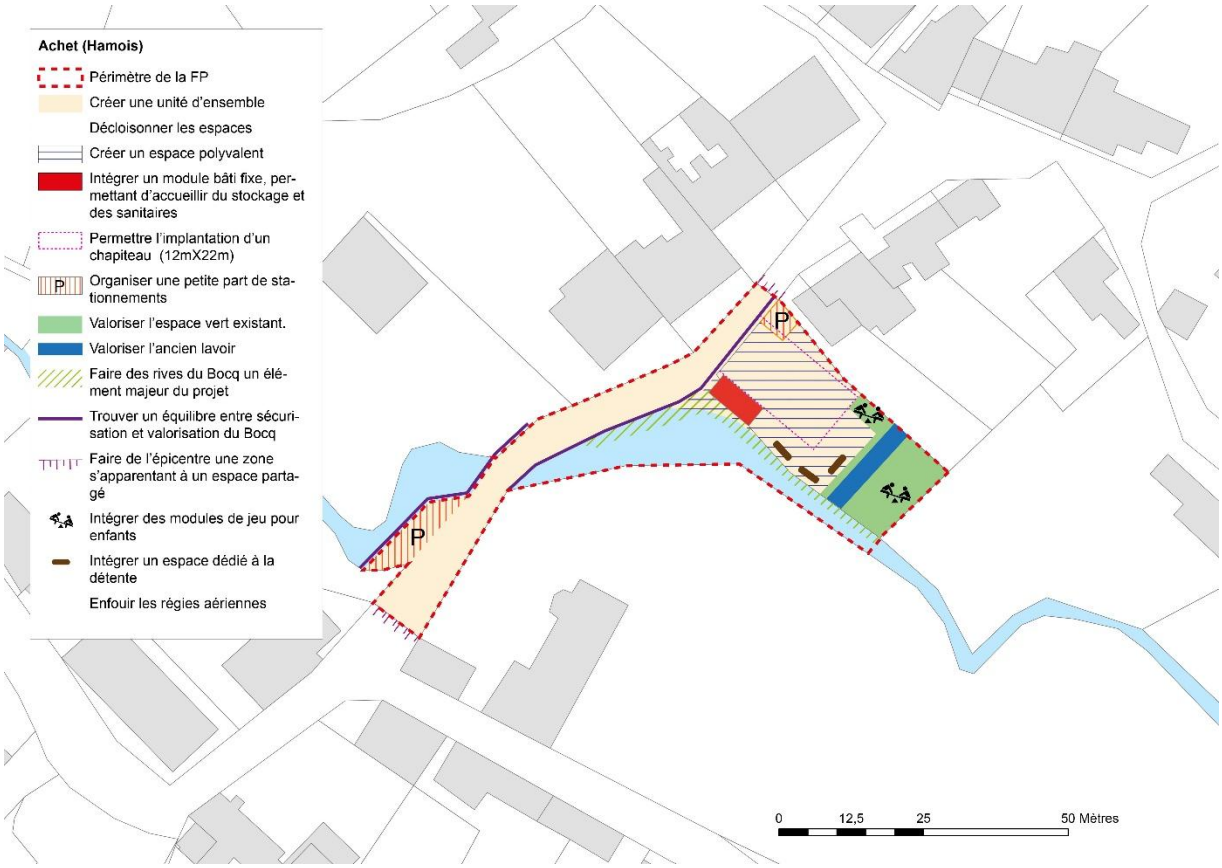
- Néant

Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, …)

Création d'un espace convivial comprenant

- Un espace plan polyvalent pour accueillir les différentes manifestations villageoises.
- Un module bâti fixe pour accueillir stockage et sanitaires utiles pour les manifestations.
- Un sous espace « naturel » dédié à la biodiversité et à la valorisation du Bocq.
- Une petite zone de stationnement polyvalente et verdurisée pour une capacité de +/- 8 places dont une équipée d'une borne de recharge électrique.
- Un espace dédié à la détente et aux jeux pour enfants.

Schéma programmatique



Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage

- Démolition de la salle de village.
- Rédaction du cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet.
- Organisation d'une consultation citoyenne (avec les riverains, les utilisateurs futurs, les acteurs locaux...) afin d'actualiser leurs envies, besoins et attentes.
- Elaboration du projet d'aménagement en collaboration avec les habitants, les utilisateurs, la CLDR et les différentes parties prenantes.
- Réalisation des travaux selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet.

Démarches administratives à réaliser

- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Coordination des interventions liées aux impétrants.
- Réception des travaux.

Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

- Gestion et entretien

8. *Estimation globale du coût*

Projet de catégorie : catégorie 2.a – Espace public dédié à la convivialité

Pistes de financement :

Source	Taux
Développement rural	80% avec un subside maximum de 400.000 €
SPW-ARNE – espaces verts	65% des travaux éligibles (les mouvements de terre associés à l'espace vert, les cheminements piétons, les plantations pérennes, le mobilier urbain, l'éclairage lié à la sécurité d'un espace vert).
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût	Quantité	Unité	Prix unit. en € HTVA	Prix total	Sources de financement		
					Développement rural	SPW-ARNE Espaces verts	Commune
Catégorie 2.b : espace public partagé							
Démolition de la maison de village existante							
Démolition, tri et mise en site propre.	1	Fft	40.000,00	35.000,00 €			
Espace polyvalent minéral							
Démontage revêtement existant, mise en site propre, fondation et sous fondation éventuelles, nouveau revêtement de type béton coulé en place, éclairage et mobilier public, plantation...	424	m²	270,00	114.480,00 €			
Espace vert dédié à la détente							
Travaux de nivellement du sol, plantations, insertion de mobilier public et de panneaux didactiques…	222	m²	100,00	22.200,00 €			
Aménagements en voirie y compris stationnements							
Démontage revêtement existant, mise en site propre, fondation et sous fondation éventuelles, nouveau revêtement de type pavés de béton, éclairage et enfouissement des régies…	730	m²	230,00	167.900,00 €	80% (plafond de 400.000 €)	65% des travaux éligibles	Solde non subventionné
Création d'un module bâti fixe pouvant accueillir le stockage et les sanitaires							
Fondation et construction d'un bâtiment de +- 40m²	1	Fft	75.000,00	75.000,00 €			
Valorisation des rives du Bocq							
Aménagement paysager des berges (nivellement, plantations, soutènements éventuels…)	1	Fft	40.000,00	40.000,00 €			
Valorisation du lavoir							
Remise en état du lavoir, aménagements aux abords directs…	1	Fft	12.500,00	12.500,00 €			
Sous total HTVA				467.080,00 €			
Frais de bureau d'étude (10%)				46.708,00 €			
Total HTVA				513.788,00 €			
Total TVAC (21%)				621.683,48 €	400.000,00 €	48.920,30 €	172.763,18 €

Projet rémunérateur ☐ oui ■ non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation *:*

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Réalisation de l'aménagement	1	PV de réception des travaux L'inauguration a eu lieu Rapport annuel de l'ODR

Indicateurs de résultat *:*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Fréquentation par les habitants	Passage régulier	Commune de Hamois
Nombre d'évènements fédérateurs organisés chaque année sur la placette	5	Commune de Hamois
Satisfaction des usagers	Taux de satisfaction de 75%	Enquête de satisfaction

10. [Notice évolutive] - *Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition*

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.
Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)
Les deux risques et contraintes présents au sein du périmètre sont un risque d'inondation faible et une très petite partie soumise à un régime de protection éloignée pour un point de captage. Dès lors, l'ensemble du projet devra être étudié pour intégrer ces contraintes. La question de l'infiltration des eaux devra notamment être murement réfléchie.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :
- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
    - Superficie totale de la parcelle : +/-1920m²
    - Superficie initiale non bâtie (non imperméabilisée) sur la parcelle : +/-766m² (espace vert et rivière)
    - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : … m² (à définir ultérieurement dans le futur projet)

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
  Cet aspect sera à étudier par le futur auteur de projet. A voir notamment pour l'utilisation de matériaux drainants ou de la création d'une zone verte à immersion temporaire.

C. **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**
Le projet pourra mettre en place une citerne de récupération d'eau de pluie notamment pour faire fonctionner les sanitaires lors des manifestations ou pour rendre accessible un point d'eau extérieur.
Les futurs matériaux pour l'aménagement de la place seront choisis notamment pour leur caractère local, écologique et durable (ceci sera inclus dans le cahier spécial des charges pour la désignation de l'auteur de projet).

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :
La sobriété du projet réside avant tout dans l'opportunité qu'il représente pour ne pas construire une nouvelle maison de village en lieu et place de l'ancienne. Cette opportunité étant rendue possible par l'ouverture de l'église à proximité immédiate pour les manifestations et réunions locales quotidiennes. Par ailleurs, hors éléments construits et démolition préalable, le coût au m² de l'espace public (hors rivière) s'élève approximativement à 250€/TVAC. Ceci est un ratio assez modéré dans la conjoncture actuelle des prix des matériaux.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :
- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) :
  Le périmètre de la FP comprend un petit tronçon du Bocq, cour d'eau non navigable de deuxième catégorie. Avec la ripisylve qui l'accompagne, il représente le principal intérêt écosystémique de la zone. Une petite zone verte est également localisée au sein du périmètre mais ne représente, en l'état, que peu d'intérêt pour la biodiversité (conifère et pelouse rase).

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
  La naturalisation des berges du Bocq est une des mesures phares de la fiche-projet. Elles deviendront un élément majeur et structurant du projet.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) :
  Une attention sera également portée pour créer un espace vert intéressant pour la biodiversité. Certaines plantations indigènes permettront également de structurer l'espace.

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre *(Quantification des surfaces) :*
  A préciser dans le futur projet.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet sera principalement dédié aux usagers actifs. Il viendra compléter le réseau de voies lentes s'arrêtant au début du périmètre de la FP. La majeure partie du périmètre prendra la forme d'un espace partagé, sans toutefois en revêtir les caractéristiques légales. Le projet sera entièrement accessible pour les PMR. Un espace de stationnement pour vélo sera prévu à proximité directe de l'arrêt de bus.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Le recours à des entreprises locales sera fortement privilégié, dans le strict respect des règles des marchés publics durables.
La récupération des matériaux déjà sur place sera privilégiée autant que possible. Toutefois, l'asphalte actuellement présente sur la place ne pourra, à priori, être récupérée pour le futur revêtement de sol mais le point devra être étudié ultérieurement.
Les nouveaux matériaux seront choisis notamment pour leur caractère local, écologique et durable.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

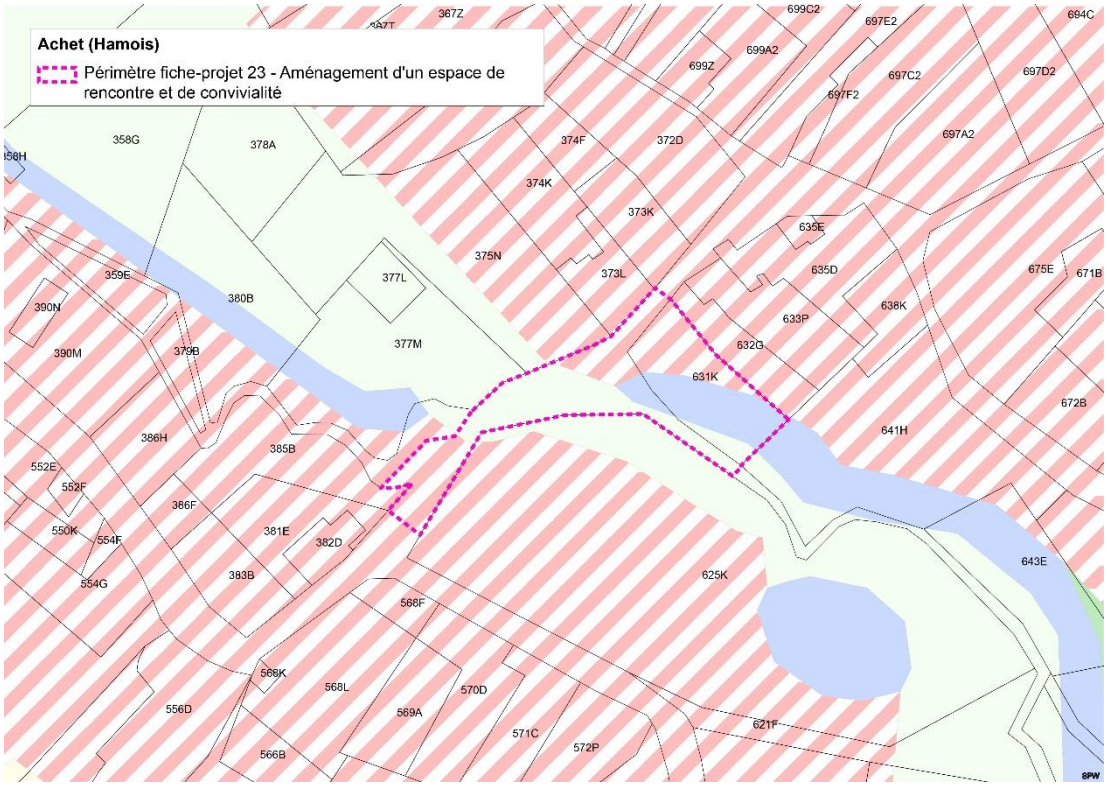
Le projet d'aménagement n'aura aucun effet négatif sur le paysage naturel. Il aura par contre un impact positif sur le paysage intérieur du village et donc sur le cadre de vie des habitants. Le projet s'intègrera harmonieusement avec le cadre bâti et paysager du village.

ANNEXES

1. Plan de situation



2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Annexe 3 : Dossier photographique



Salle de village à démolir



Ancien lavoir et espace vert à l'arrière de la salle de village



Le Bocq, à l'arrière de la salle de village



Espace entre le bâti privé et la salle de village



Arrêt de bus et le Bocq, depuis la rue d'Achet



Stationnement organisé le long de la rue d'Achet



Espace entre la salle de village et la rue d'Achet



Balades organisées à partir de la zone de stationnement



Vue lointaine sur la salle de village depuis la rue d'Achet



Le Bocq, le long de la salle de village

Annexe 4 - Etat des lieux

Voir descriptif point 5.

Annexe 5 - Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Pas d'autre espace équivalent existant ou en projet dans le village